

Commission métier

Philippe MARIE

“La tête dans le guidon et les yeux dans les étoiles” telle pourrait être la devise de la commission Métier dont le champ de réflexion et d’action s’étend du quotidien de la vie professionnelle de chaque Personnel de Direction à l’élaboration du nouveau projet syndical autour des nouvelles conditions d’exercice du métier.

Un bref rappel historique

L’évolution de l’intitulé de la commission est en elle-même révélatrice des ajustements de la réflexion et de la stratégie syndicale. A l’origine était la “Commission Gestion Équipement” puis vint la “Commission Vie Professionnelle”. Au congrès de St Malo (mai 1996) devant la lourdeur des tâches confiées à la commission, la décision fut prise de la scinder en 2, d’une part une commission “Responsabilité Sécurité”, d’autre part une commission “Conditions de Travail”. Cependant après le congrès de Reims (mai 1998) dans le cadre de la réflexion initiée autour du statut de l’An 2000 et de l’élaboration du Rapport Blanchet, le CSN de mai 1999 revint à une seule commission “synthétique” : la commission MÉTIER. Celle-ci retrouve ainsi cette double contrainte et imbrication permanentes : la gestion du quotidien (au sens plus large du terme) et la réflexion sans cesse renouvelée de l’exercice de notre métier.

Gestion du quotidien

De très nombreux dossiers, souvent alimentés et parfois douloureusement par l’actualité, touchent souvent de près ou de loin nos responsabilités pénales et civiles et la sécurité des biens et des personnes. A tout moment ils nécessitent de notre part vigilance, réponse – sous forme de contestation, et/ou de proposition – mais aussi conseils et informations.

Ainsi du Guide Juridique, promis lors des accords Bayrou (Janv 1995) enfin obtenu en 1999 et dont l’actualisation permanente doit être effectuée.

Ainsi de l’évolution de la responsabilité pénale, du rapport Massot à loi de

juillet 2000 concernant les délits non intentionnels.

Ainsi des propositions du groupe de travail sur la responsabilité civile des membres de l’enseignement.

Ainsi de l’Observatoire National de la Sécurité (de la mise en conformité à la maintenance des machines - outils, de l’habilitation électrique, du travail sur machines dangereuses, de la sécurité des installations sportives... et de notre action autour de la tempête de décembre 1999...

Ainsi de la violence en milieu scolaire (et de tous les plans et partenariats divers).

Ainsi des liaisons de l’EPLE et des collectivités territoriales, des effets et du devenir d’une décentralisation manifestement très disparate d’une région voire d’un département à l’autre.

Ainsi de la gratuité : de la dernière circulaire (avril 2000) sur le principe de la gratuité absolue en passant par l’irruption des collectivités territoriales dans ce champ à la limite pédagogique qu’est la gratuité des manuels scolaires sans oublier les subtilités des conventions sur la reprographie.

Ainsi de la gestion des personnels “extérieurs” : CES, CEC emplois jeunes... et de leurs pérennisation ?

Ainsi des problèmes récurrents de calendriers (tout particulièrement de fin d’année scolaire), de service de vacances et de logements de fonction.

Ainsi de l’ubuesque et permanent dossier de l’informatique.

Ainsi (même) du traitement (en urgence) du dossier de la “vache folle”.

Les conditions d’exercice du MÉTIER

Une double (bientôt triple) référence permanente et incontournable.

Le rapport BLANCHET (avril 1999); Intitulé : “La revalorisation du rôle des chefs d’établissements de l’enseignement secondaire” et dont 3 chapitres sur 4 – les raisons d’un mal être, les missions et l’organisation des établissements, le pilotage de l’établissement - et 22 propositions sur 39 concernent peu ou prou les conditions d’exercice du métier.



Le protocole d’accord (nov 2000) et le décret (publication prochaine) dont l’application (au plan national et académique) doit être l’exigence prioritaire du syndicat à partir du pilotage de l’établissement centré sur la Direction (chef adjoint) de celui-ci :

Dans le cadre de notre double mandat : unicité du corps, cohérence de la stratégie syndicale à tous les niveaux quelques fils conducteurs :

- autour du pilotage de l’établissement et de sa direction :
 - * les lettres de mission
 - * l’évaluation
 - * la formation
- autour de l’EPLE, cœur du système (autonomie, organisation interne et externe) et la “déconcentration” c’est-à-dire la réflexion, autour de la décentralisation : (rapport Mauroy et nouvelles actions des collectivités territoriales), et autour de la déconcentration (les bassins et autres diverses structures infra – départementales).

Sur ces deux grands axes de réflexion et d’action, il ne s’agit nullement d’une liste exhaustive et encore moins fermée mais bien d’une entité vivante et mouvante.

Ainsi sur les conditions même d’exercice du métier devons-nous aller au-delà du constat et de l’état des lieux désormais bien connu au développement de stratégies nationales et académiques (actives et se nourrissant réciproquement).

A cet effet la commission permanente et les groupes de travail académiques doivent être des relais fondamentaux de l’action syndicale dans laquelle chacun doit trouver sa place.